



Testament entre freres et soeur

Par **Mahon muriel**, le **07/11/2009** à **15:00**

Bonjour,
de quel droit peton se permettre de faire intervenir un expert qui na pas été diligence , par le tribunal au vu d'un testament qui na pas été ouvert .la situation étant ,de deux freres dont l 'un étant l'ainé et une sœur.La sœur s'étant permis de ne pas honorer ces feux dernières volontés .En vous remerciant par avance .Et vue d'une réponse de votre par,au vue de l'urgence de la situation .je demande d'êtres diriger par votre organisme ,afin de faire valoir mes droits